



DOUANE LITTORAL

JOURNAL DE LA SECTION DES DOUANES DE DUNKERQUE

JANVIER 2010

SCANNER N'EST PAS (ENCORE) JOUE !!!

On parle, depuis plusieurs mois maintenant, de l'installation de scanners à la BSI de Calais Littoral.

En effet, les autorités britanniques souhaitent doter leurs homologues français de ce matériel (et plus précisément la BSI de Calais Littoral) quelle générosité !

D'abord muette sur le sujet, l'administration a enfin accepté de communiquer. A force de vouloir lui « tirer les vers du nez », la CFDT est enfin parvenue à faire dire à nos Directeurs comment ils comptaient utiliser ce matériel.

1/ Restons douaniers avant tout !

La CFDT a toujours refusé que la douane se substitue à la police en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Notre rôle dans ce domaine, doit se limiter à remettre à nos partenaires de la PAF, les personnes interpellées dans le cadre de nos contrôles douaniers (Art. 40 du CPP). Le DR a enfin confirmé ce principe et nous a assuré que la doctrine d'emploi du scanner se limitera à la Lutte Contre la Fraude. Un Centre de Coordination Opérationnel Commun (CCOC) devrait être mis en place sur le site du ferry de Calais, qui regrouperait Douane, Police et autorités britanniques. Ainsi, lorsqu'un contrôle douanier par scan aboutira à la découverte de clandestins, l'affaire sera automatiquement prise en charge par les autres autorités compétentes.

Nous resterons vigilants, mais cependant la CFDT est satisfaite d'avoir su faire imposer son point de vue sur ce point.

2/ Parlons gros sous !

En matière de régime indemnitaire, par contre, c'est encore le flou le plus complet ?

Nous revendiquons l'alignement du régime indemnitaire de la BSI Calais littoral sur celui de la division du Tunnel, c'est-à-dire l'ACF Spécialiste Surveillance ou prime Opérateur Image / Opérateur Système. Cela paraît logique et juste, puisque les agents du ferry, affectés au scan, seront amenés à assumer les mêmes compétences que leurs collègues du Fret Routier au Tunnel !

De plus, c'est la même résidence, le même travail, la même pénibilité et probablement le même régime horaire à venir si le projet se confirme et se développe (H/24) .

Il n'est pas question, pour la CFDT, de voir se créer des douaniers « scanners » de seconde zone sur une même résidence !

A ces légitimes revendications, le DI (donc la DG !) n'a apporté, à ce jour encore, aucune réponse. Nous ne lâcherons pas « le morceau ».

3/ Cellule de ciblage à la BSI : un ectoplasme ?

Définition. Ectoplasme : « émanation visible qui proviendrait des médiums »

Pourquoi cette question ?

Nous avons posé le problème de la NBI pour les agents de la Cellule Ciblage de la BSI de Calais. En effet, l'ensemble des cellules ciblage sur le littoral touche la NBI. Pourquoi pas alors, celle de Calais Littoral ?

Eh bien, tout simplement, parce que cette unité n'existe pas officiellement ! Alors qu'elle fonctionne depuis près de 20 ans !

Elle n'a pas de code TTS et par conséquent n'est pas éligible à la NBI : « pas de bras, pas de chocolat ! »

La CFDT va donc, à l'occasion du prochain CTPS du 02/02/10, revendiquer l'attribution de ce code à cette cellule. Nous espérons ainsi obtenir la NBI pour ces agents .

4/ Et être scanner , c'est inné ?

L'utilisation du scanner, qui émet des rayons ionisants, réclame une formation poussée, exigeante. De plus, elle est obligatoire : cela s'appelle la formation CAMARI. C'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui l'exige. Des collègues du Fret Routier au Tunnel l'ont subie. Elle dure une semaine environ mais depuis peu, les agents ainsi formés doivent être « encadrés » pendant près de 3 mois par des collègues titulaires de ce brevet (encore la loi).

Où trouver ces techniciens ?

Encore une fois, on met la charrue avant les bœufs !

Pour trouver ces techniciens, pas d'autre solution que d'aller débaucher du personnel au Tunnel.

Il y a actuellement une trentaine d'agents formés CAMARI à la brigade du Fret Routier. Selon le DR, il faudrait prendre environ 7 agents au Tunnel pour assurer l'encadrement au Ferry.

Pour la CFDT, il est hors de question de laisser partir 7 agents sans compensation d'effectifs. La mission de sûreté au Tunnel doit être remplie à 100 % (il en va de notre crédibilité sur le site).

Nous avons donc exigé et obtenu que toute mise mise à disposition au ferry soit compensée à l'unité près par des agents de Paris-Spécial.

Pas question pour la CFDT de désigner des « volontaires d'office » !

Seul point positif pour l'instant : l'engagement de l'administration que ces agents détachés garderont leur niveau de rémunération et de primes.

Cependant, nous demandons au DR de créer une fiche de poste qui définira exactement les conditions de travail, les horaires, les conditions de congés annuels, pour les collègues du Tunnel qui iront (de leur plein gré !) jouer les formateurs au port.

En conclusion :

La CFDT est plutôt satisfaite de la tournure prise par ce dossier. Nous avons enfin obligé la DG et le DR à s'exprimer et prendre des engagements.

Pour autant, nous resterons exigeants sur les questions de régime indemnitaire et d'effectifs.

Cela veut dire que nos revendications en matière d'alignement des primes devront être satisfaites et qu'il n'est pas question que le Tunnel paie « les pots cassés » en terme d'effectifs !

Que ce soit sur ce dossier mais aussi sur toute éventuelle restructuration à venir dans un service, nous appliquerons les mêmes règles de conduite et aurons les mêmes exigences. Pour la CFDT, il n'y a pas plusieurs sortes de douaniers. Nous sommes tous dans la même galère et douane, pour nous, s'écrit sans « s » !

La CFDT restera vigilante sur ce dossier et vous tiendra informés en temps et en heure !